



Communiqué

## **CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT PRIVÉE DES PROPRIÉTAIRES POSENT DES GESTES CONCRETS**

Rimouski, le 1<sup>er</sup> mars 2006 - **L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent** souligne, à l'occasion d'une soirée reconnaissance, la démarche de près de 75 propriétaires de boisés qui ont pris l'engagement de préserver un milieu forestier sensible présent dans leur forêt. La décision de ces propriétaires s'inscrit dans le cadre du **Programme multiresource**, instauré par l'Agence régionale il y a plus de 5 ans, et qui répond à un intérêt de plus en plus grandissant en forêt privée.

Le programme multiresource comporte deux volets, dont un axé sur la mise en valeur et un autre basé sur la conservation, appelé *mesures de conservation volontaire*. Il s'agit en fait d'un accord passé entre l'Agence et un propriétaire de boisé, en vertu duquel ils s'engagent de part et d'autre à collaborer à la protection d'un milieu fragile. Une fois l'entente intervenue, le propriétaire reçoit un guide qui décrit le milieu à protéger ainsi que les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs de conservation.

### **Un autre aspect du dynamisme de la forêt privée**

L'engagement des propriétaires forestiers dans la conservation de ces milieux comporte une valeur inestimable pour la région, selon le président de l'Agence régionale de mise en valeur, **M. Jean Nazair**. Il a aussi signalé que cet engagement, en plus de répondre aux préoccupations du public en matière de développement durable, comportait des implications majeures pour les propriétaires, dont celles de ne faire aucune intervention forestière dans le milieu protégé et les environs : « *les propriétaires posent des gestes volontaires et concrets dans le développement durable des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Et j'insiste sur l'aspect volontaire car ils ne reçoivent aucune compensation financière pour ce choix. Ils le font tout simplement par conviction et par souci de préserver la biodiversité du territoire* ». Pour M. Nazair, il s'agit également d'un projet novateur qui démontre une fois de plus le dynamisme de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent.

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent est composée d'une mosaïque de peuplements forestiers favorables à la présence d'une très grande biodiversité. Actuellement, 260 milieux forestiers privés sont sous conservation volontaire avec l'Agence régionale de mise en valeur, soit l'équivalent de 1 350 hectares. Les milieux humides concernés, que ce soit une aulnaie, un étang, un lac entouré d'arbustes ou une tourbière, jouent plusieurs rôles dans l'écosystème de la forêt. Ils assurent notamment une bonne qualité de l'eau et procurent des habitats pour plusieurs espèces d'animaux et de plantes. On retrouve également dans la forêt privée du Bas-Saint-Laurent des

milieux sensibles avec des espèces animales et végétales menacées, vulnérables ou en voie de le devenir. De plus, certains de ces milieux sensibles sont des écosystèmes forestiers exceptionnels, c'est-à-dire des forêts anciennes, rares ou refuges.

Le programme de conservation volontaire est réalisé avec la collaboration et le soutien financier de la **Fondation de la Faune du Québec**. Le **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent** et **Norampac inc.**, division Cabano, collaborent également à cette importante démarche.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a pour mission d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par un soutien financier et technique à l'aménagement. Elle regroupe quatre partenaires : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les propriétaires de boisés privés, le monde municipal et l'industrie forestière.

- 30 -

Sources : **Yanick Gendreau**  
Directeur du programme multiresource  
721-0202

**Florent Morin, ing. f.**  
Directeur général  
721-0202